### N° 59

## SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 juin 1959.

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à rétablir en 1959 la date de la rentrée scolaire (enseignement du second degré et technique) au 1<sup>er</sup> octobre.

#### PRÉSENTÉE

Par MM. Georges COGNIOT, Jacques DUCLOS, Roger GARAUDY et les membres du groupe communiste (1) et apparenté (2)

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Affaires culturelles.)

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le Ministre de l'Education nationale a décidé, par voie d'autorité et contrairement à l'avis des Conseils compétents, d'avancer du 1<sup>er</sup> octobre au 15 septembre la date de la rentrée scolaire, et cela dès 1959. Autrement dit, en modifiant arbitrairement la

<sup>(1)</sup> Ce groupe est composé de : MM. Jean Bardol, Georges Cogniot, Léon David, Mme Renée Dervaux, MM. Jacques Duclos, Adolphe Dutoit, Roger Garaudy, Raymond Guyot, Waldeck L'Huillier, Georges Marrane, Louis Namy, Camille Vallin, Mme Jeannette Vermeersch.

<sup>(2)</sup> Apparenté: M. le général Ernest Petit.

durée annuelle du travail, le Gouvernement viole le contrat tacite, mais réel, qui l'unissait à des dizaines de milliers de fonctionnaires.

Les vacances du personnel enseignant ne sont nullement un privilège. Elles conditionnent l'exercice normal de la profession, dont les charges n'ont cessé de s'alourdir depuis un certain nombre d'années en raison d'une double évolution. D'une part, les progrès toujours plus rapides de la science imposent aux maîtres un effort accru pour mettre à jour leurs connaissances. D'autre part, l'augmentation du nombre des élèves et l'aggravation des conditions matérielles de l'enseignement rendent les classes de plus en plus pénibles, sans parler de la surcharge des corrections de copies.

Le corps enseignant, en dépit de la détente procurée par les vacances, arrive en tête des statistiques médicales relatives aux maladies nerveuses.

L'inadmissible amputation de ses congés, avant toute étude d'éventuels aménagements à apporter à leur répartition dans le cours de l'année, l'a profondément blessé, en raison même de la méconnaissance totale des conditions d'exercice de la profession que trahit une mesure aussi hâtive que brutale.

Cette mesure a été ressentie comme une brimade et le mouvement de grève de une heure déclenché à titre de protestation a été unanimement suivi.

La décision ministérielle couronne une longue série de déceptions infligées aux enseignants, particulièrement dans le second degré et le technique. Les revendications financières les plus justifiées ont été repoussées, la fonction enseignante est de moins en moins considérée, les gouvernants vantent dans leurs discours l'importance nationale de la tâche des professeurs et font tout pour en détourner les jeunes.

L'intérêt des élèves coïncide avec celui des maîtres. Il est essentiel, comme l'écrit le président de la Société des Agrégés, d'avoir des professeurs cultivés et en état de travailler.

Le Sénat se doit de prendre la défense d'un des plus grands corps de l'Etat, l'Université. Il entendra préserver non pas un avantage de caractère personnel, mais la valeur présente et future du corps professoral.

C'est pourquoi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, d'adopter la proposition de résolution ci-après :

### PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Sénat invite le Gouvernement à maintenir en 1959 la date de la rentrée scolaire (second degré et technique) au 1er octobre et à ne la modifier éventuellement pour les années suivantes que dans le cadre d'un aménagement général de la répartition des congés dans le cours de l'année scolaire.